

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Bonharen IVN 10 mg/ml solution injectable pour chevaux et chiens

2. Composition

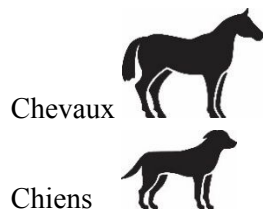
Chaque ml contient :

Substance active :

Hyaluronate de sodium 10 mg

Solution transparente et incolore.

3. Espèces cibles



4. Indications d'utilisation

Pour le traitement des maladies articulaires associées à la synovite non-infectieuse.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Ce médicament vétérinaire ne contient pas de conservateur antimicrobien. Toute solution restant dans le flacon après le retrait de la dose requise doit être jetée.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez espèces cibles :

Chiens :

En raison d'un manque d'informations, nous déconseillons l'utilisation de ce médicament vétérinaire chez des animaux présentant un déficit connu de métabolisme de l'hyaluronane (comme, par exemple, une mucinose cutanée chez la race Shar-peï).

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas de contact accidentel avec la peau, laver à l'eau et au savon.

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact accidentel avec les yeux, la nature visqueuse du médicament vétérinaire peut rendre la vision floue. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau claire.

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à l'hyaluronate de sodium exogène ou à l'un des excipients doivent administrer le médicament vétérinaire avec précaution.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et lactation. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Ce médicament vétérinaire forme un précipité avec des substances antibactériennes cationiques (érythromycine, amoxicilline, cefquinome, etc.)

Surdosage :

Aucun observé.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

www.notifieruneffetindesirable-animaux.be/

ou mail: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voie et mode d'administration

Voie intraveineuse.

Dosage :

a) Chevaux : 60 mg de hyaluronate de sodium (soit 6 ml du médicament vétérinaire) par animal

b) Chiens : 30 à 50 mg d'hyaluronate de sodium (soit 3 à 5 ml du médicament vétérinaire) par animal, en fonction de la taille du chien

Nombre de doses : 5 doses

Intervalle entre les doses : 7 jours

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Sans objet.

10. Temps d'attente

Chevaux : Viande et abats : Zéro jour

Lait : Zéro heure

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : à utiliser immédiatement.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : BE-V551733

Taille de l'emballage :

6x 6 ml, 5x 6 ml, 3x 6 ml.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Décembre 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Contipro a.s., Dolní Dobrouč 401, 561 02 Dolní Dobrouč, République tchèque

Tél. : + 420 465 519 530, Fax : + 420 465 543 793, e-mail : sales@contipro.com

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Belgique

Prodivet pharmaceuticals sa/nv

Hagbenden 39c

4731 Eynatten, Belgique

Tél : +32 (0)87 85 20 25

E-mail : info@prodivet.com